



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection pédagogique
Second degré

Limoges, le 09 septembre 2024

Inspection pédagogique
Second degré

Affaire suivie par :
David ROOU
Mél : david.roou@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

ROOU David-Pierre
IA-IPR histoire géographie
Référént académique mémoire et citoyenneté
à

Mesdames et messieurs les directrices et
directeurs d'écoles

S/C de Mesdames les Inspectrices et de
Messieurs les Inspecteurs chargés de
circonscriptions

Objet : lettre de rentrée « mémoire et citoyenneté » - septembre 2024

Mesdames, messieurs les directrices et directeurs d'école

Chaque année, un ensemble d'opérations éducatives relevant du champ « mémoire et citoyenneté » se déroulent au sein des établissements scolaires. Qu'il s'agisse d'opérations éducatives et en particulier de certains concours, ou d'actions à différents moments de l'année scolaire prenant un relief particulier dans les collèges et lycées, toutes contribuent à la transmission d'une mémoire et des principes et valeurs de la République. Cette lettre de rentrée, vise à mettre l'accent sur quelques-unes d'entre elles dont la préparation ou le déroulement sont susceptibles de s'inscrire sur une certaine durée pendant l'année scolaire. Si, pour certaines actions, certains éléments pratiques, notamment de calendrier, restent à préciser, il est important que vos équipes et vous-mêmes puissiez avoir ces informations, notamment dans la perspective d'engager un travail par projet avec des élèves.

Autour de quelques concours éducatifs

Le Parlement des enfants

Depuis 1994, et à l'exception des années où doivent se tenir des élections législatives, notre ministère et l'Assemblée nationale mettent en œuvre l'opération du « Parlement des enfants ». Cette opération concerne depuis la précédente session les classes de CM2 et de 6^e.

L'opération éducative du « Parlement des enfants » est pleinement inscrite dans le parcours citoyen de l'élève et répond aux finalités de l'enseignement moral et civique. Elle vise à faire élaborer par les élèves concernés une proposition de loi avec un exposé des motifs et quatre articles, sur un thème d'actualité. Le thème pour les élèves de 6^e, pour l'année scolaire 2024-25 est :

- « la protection de la biodiversité marine ».

Cette proposition doit être une production réelle des enfants et se traduire par une proposition d'action concrète ou une mesure normative relevant du domaine de la loi. Le site dédié à cette opération éducative permet de retrouver l'ensemble des informations et conseils utiles à la préparation de cette action : <https://www.parlementdesenfants.fr/>. Les travaux des élèves doivent être achevés pour le début du mois de février 2025.

Dans chaque département une classe de CM2 et une classe de 6^e par circonscription législative (et non Éducation nationale) participeront à cette opération. Ces classes seront retenues par les IA-DASEN.

Pour les classes de 6^e les établissements intéressés par une participation peuvent faire état de leur souhait en se signalant conjointement auprès de leur IA-DASEN et de moi-même. Ils devront impérativement faire remonter leur demande de participation avant le 18 octobre 2024 en indiquant le nom et l'adresse électronique de l'enseignant porteur du projet, le nom du député et le numéro de la circonscription électorale concernée et, en quelques lignes, les raisons ayant motivé cette demande de participation.

La flamme de l'égalité

La 10^e édition du concours national « La Flamme de l'égalité » se tiendra durant cette année scolaire. Le thème reste le même que l'an passé :

Résister à l'esclavage : survivre, s'opposer, se révolter

Les équipes ont jusqu'au 31 mars 2025 pour réaliser leurs projets. Chacun trouvera sur le site « la flamme de l'égalité » l'ensemble des informations nécessaires pour participer à ce concours :

<https://www.laflammedelegalite.org/index.php> ainsi que la lettre de cadrage disponible partir de ce lien : https://www.laflammedelegalite.org/images/docs/Notes_de_cadrage/Note_de_cadrage_23-24_FdE.pdf.

Ce concours suscite une participation plus importante chaque année et cela mérite d'être souligné. Afin de faciliter le travail sur ce concours les collègues peuvent tout à fait me contacter david.roou@ac-limoges.fr . En fonction des projets proposés il pourra être envisagé un accompagnement spécifique pour aborder ce concours.

Le Concours : Découvrons notre constitution

Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et le Conseil constitutionnel organisent conjointement le concours « Découvrons notre Constitution », qui propose de réaliser un travail collectif à travers lequel les élèves développent leurs connaissances de l'organisation des pouvoirs publics et des grands principes qui fondent la République française. Le travail réalisé peut prendre différentes formes comme cela est rappelé dans le règlement intérieur de ce concours sur les pages Éduscol et du Conseil constitutionnel dédiées <https://eduscol.education.fr/3295/concours-decouvrons-notre-constitution>: et <https://www.conseil-constitutionnel.fr/evenements/concours-decouvronsnotre-constitution>.

Le concours est organisé en quatre catégories de participation : élèves de cycle 3, élèves de Cycle 4, élèves des lycées sans enseignement spécifique du droit, élèves des lycées suivant un enseignement en droit (que cet enseignement soit en voies générale, technologique, ou professionnelle). Les établissements qui souhaitent participer devront renseigner un formulaire d'inscription d'ici au début du mois de février 2025.

Les productions devront avoir été réalisées et transmises à l'IA-DASEN de votre département au début du mois de mai 2025. Celles-ci seront ensuite communiquées au jury académique.

Celui-ci se tiendra avant la fin du mois de mai et sélectionnera les meilleurs travaux par catégorie, lesquels seront ensuite transmis au jury national.

D'autres informations relatives au concours sont disponibles sur le site éduscol. Pour mieux accompagner les équipes éducatives, [des ressources pour l'étude de la Constitution sont consultables sur le portail éduscol](#). Les classes participantes pourront également bénéficier de la visite de membres du Conseil constitutionnel ou de partenaires.

Une information spécifique ultérieure sera donnée quant aux dates exactes pour l'inscription et le retour des réalisations des élèves.

Autour de quelques moments particuliers

Chaque année un certain nombre de moments, journées ou semaines, sont dédiés à des commémorations ou des thématiques particulières. Chacun pourra notamment trouver sur le site Éduscol la liste des différents temps forts mémoriels auxquels l'Éducation nationale est associée :

<https://eduscol.education.fr/2206/histoire-et-memoire>.

Il est important d'insister ici sur quelques moments dédiés à des thématiques spécifiques ou à la particularité de l'agenda de cette année scolaire, au regard des actions qui peuvent être engagées avec les élèves. Celles-ci peuvent être extrêmement porteuses, amenant les élèves à s'impliquer dans une dynamique de projet, dès lors qu'elles sont anticipées. Les éléments donnés ici sont forcément limités et visent à donner de la visibilité sur la durée de l'année scolaire à quelques temps forts. Ils sont susceptibles de donner lieu à des actions préparées, et dont les réalisations des élèves pourront être présentées lors de ces temps forts. D'autres existent bien entendu.

Journée de la laïcité

Le 09 décembre, date anniversaire du vote définitif de la loi de séparation des Églises et de l'État, est devenu depuis plusieurs années un jour important pour envisager l'organisation, dans les établissements scolaires, de moments dédiés à la célébration de ce principe au cœur de notre République. Ils peuvent prendre des formes très variées afin de constituer un temps fort de la vie en commun au sein de l'établissement. Ils contribuent à rappeler que la laïcité est d'abord un principe de liberté, valable pour toutes et tous, reconnaissant à chacun le droit de croire, de ne pas croire, et visant à faire vivre un respect mutuel des croyances et incroyances au sein de notre société.

Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

Comme chaque année, à la fin du mois de mars, se tiendra la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme. S'il est évident que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme est un combat de tous les jours, il peut être intéressant d'engager les élèves dans un travail par projet, inscrit dans la durée, de telle manière à ce que son aboutissement se fasse à l'occasion de cette semaine dédiée. De la sorte les travaux réalisés dans différents établissements peuvent témoigner d'une préoccupation partagée et, dès lors qu'ils sont connus, permettre aux élèves de se rendre compte de la diversité des manières d'exprimer ce rejet du racisme et de l'antisémitisme.

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de certaines actions, et de valoriser celles-ci au mois de mars, n'hésitez pas à venir vers moi et à me les faire connaître par courriel (david.roou@ac-limoges.fr).

Afin d'engager une réflexion sur cette thématique, chacun pourra en outre s'appuyer sur les ressources Éduscol suivantes : <https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme> .

Commémoration du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la victoire

Cette année scolaire 2024-2025 sera également la seconde consacrée aux commémorations du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération, de la France et de la victoire. Un certain nombre d'établissements ont engagé durant la précédente année scolaire une réflexion et des actions sur ce moment de commémoration. Une nouvelle campagne de labellisation de projets commémoratifs « 80^e anniversaire » se tiendra cette année. Si la fin de la guerre a une place extrêmement conséquente dans le cadre de ces commémorations, il importe de prendre également pleinement en compte la place du « moment 1944-45 » dans la refondation de la République et la réaffirmation de ses principes et valeurs, par-delà les vicissitudes du gouvernement au quotidien et les questionnements sur l'organisation des pouvoirs. Comme l'année dernière, les projets seront à présenter sur l'application Adage.

Je reviendrai vers vous pour préciser les modalités pratiques de cette nouvelle campagne de labellisation.

Je vous prie de recevoir, mesdames, messieurs les directrices et directeurs d'écoles, l'expression de mes sincères salutations.

David-Pierre ROOU